

FORMATION PRAP IBC Recyclage - Secteur Industrie BTP Commerce et Activités de Bureau

Programme de formation établit conformément aux dispositions en vigueur article l6353-1.



En fonction des thématiques : Formation INTRA et/ou INTER entreprise
(dans votre établissement ou dans nos locaux)



Répondre aux obligations légales du code du travail et du code pénal

RÉFÉRENCE :

MOD_2020045

Date dernière édition : 06/09/2024

DUREE : 7 heures

EFFECTIF :

De 2 à 10

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux acteurs PRAP IBC des entreprises des secteurs de l'industrie, du bâtiment, du commerce ou du secteur tertiaire.

PRE-REQUIS

Être titulaire du certificat Acteur PRAP IBC

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Validation par le centre de formation de l'analyse du besoin envoyée en amont de la formation.

FORMATEUR

Formateurs PRAP IBC certifiés par l'INRS à jour de leurs formations continues

ATTRIBUTION FINALE

- Le renouvellement du certificat Acteur PRAP IBC de l'INRS (sous réserve de réussite à l'épreuve certificative)
- Attestation de formation

DOCUMENT PÉDAGOGIQUE :

Remise d'un livret reprenant les enseignements clés de la formation

OBJECTIF DE LA FORMATION :

La formation PRAP a pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Être acteur de sa propre prévention et devenir acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique de son entreprise en sachant proposer des améliorations techniques, organisationnelles et humaines et en maîtrisant les risques sur lesquels il est possible d'agir.

COMPETENCES DEVELOPPÉES :

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement.
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES :

La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'une session de « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

APPROCHE PÉDAGOGIQUE :

- Exposés interactifs
- Démonstrations par le formateur
- Mises en situation des stagiaires

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

"L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles d'une information sur les risques qu'ils encourent (...) d'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation (...) les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles". **Article R. 4541-8 du Code du travail.**

FORMATION

PRAP IBC Recyclage - Secteur Industrie BTP Commerce et Activités de Bureau

Programme de formation établit conformément aux dispositions en vigueur article l6353-1.

PROGRAMME :

Retour d'expérience et échanges de pratiques

- Présentation des points forts de l'expérience professionnelle des participants
- Échanges avec l'ensemble du groupe sur différents axes d'amélioration identifiés

Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaitre les risques de son métier

Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

EVALUATION :

L'évaluation formative et l'évaluation certificative sont réalisées conformément aux référentiels de l'INRS.

A l'issue de ces évaluations, pourront valablement être reconnus au titre d'acteur PRAP IBC et valider leur certificat, les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation en présentiel et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues.

Taux de réussite de cette formation : 100%

Taux de satisfaction de cette formation : 92%